

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AIM EUROPE MULTICAPS Part C – code ISIN FR0010250142

OPCVM géré par ADVENIS INVESTMENT MANAGERS, société du groupe ADVENIS

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP AIM EUROPE MULTICAPS de **classification Actions internationales** a pour objectif d'offrir sur un horizon de placement de cinq ans une performance régulière nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice DJ STOXX 600 (dividendes réinvestis) par le biais d'une gestion dynamique.

L'indice DJ STOXX 600 regroupe 600 grandes valeurs européennes de 11 pays de la zone euro. La pondération est calculée en fonction des valeurs retraitées du flottant (partie du capital détenue par des investisseurs privés ou institutionnels non référencés comme actionnaires de référence de la société). La composition de l'indice est disponible sur www.stoxx.com. La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indicielle, la performance du fonds pourra s'écarter de cet indice de référence tant à la hausse qu'à la baisse.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion fondamentale. Le gérant s'efforcera de diversifier le portefeuille sur les principaux secteurs et zones géographiques et en privilégiant la sélection des titres suivant une approche fondamentale. Seront sélectionnées des sociétés européennes cotées offrant un potentiel de gain significatif. Le type de gestion est sans biais, associant différents styles d'investissement : Valeurs de croissance ; Cycliques de qualité ; Sociétés en retournement ; Titres spéculatifs (fusion, acquisition).

Les investissements seront effectués sur des actions de grande capitalisation et à hauteur maximum de 30 % moyenne capitalisation (capitalisation inférieure à 3 MD €). Le portefeuille ne sera pas investi en petite capitalisation. Le gérant pourra investir sur les marchés émergents d'Europe dans la limite de 20% de l'actif.

La gestion, dynamique, utilise également des contrats futures sur indices actions européens, avec pour objectif principal de protéger le portefeuille dans les marchés baissiers, dans la limite d'une exposition minimale aux marchés actions de 60 %.

Le FCP est exposé en permanence à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés d'actions des pays de l'union européenne. Par l'utilisation d'instruments financiers à terme, le fonds pourra être surexposé dans la limite de 120 %.

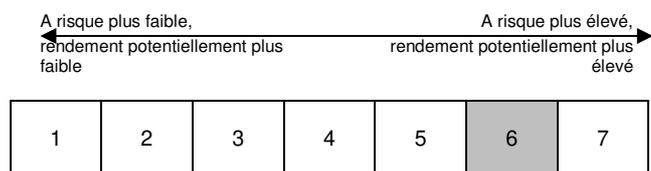
Pour l'éligibilité au PEA, le FCP est investi pour 75 % minimum dans les titres éligibles au PEA.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

La durée minimum de placement recommandée est de cinq ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Les demandes de souscriptions et de rachat sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée chaque jour, sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est un jour férié en France. Les règlements afférents interviendront en J+2.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de la volatilité des marchés actions des pays de l'union européenne.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPC à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : il s'entend comme le risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré dont les prêts et emprunts de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.75 %
Frais de sortie	0 %
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.29 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % dès lors que la performance du fonds excède la performance de l'indice DJ STOXX 600 (dividendes réinvestis) * (0.31% pour le dernier exercice)

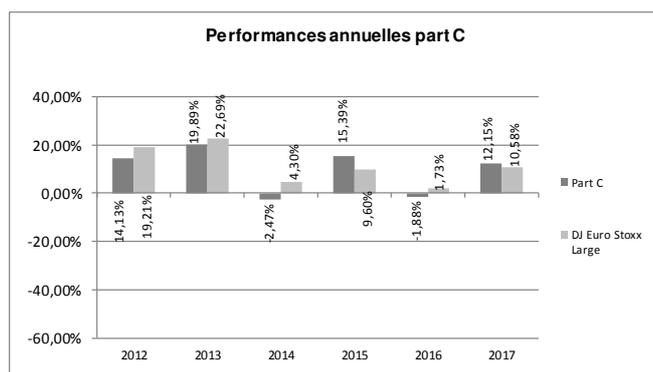
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants, qui intègrent les frais de gestion, sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site www.advenis-im.com.

* A compter du 01/02/2015

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPC est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée.

Date de création du fonds : 24/12/2003
Date de création de la Part C : 24/12/2003

La devise de référence est l'euro.

La stratégie d'investissement ayant été modifiée le 1^{er} janvier 2015 les performances passées ne sont plus d'actualité.

* DJ Euro Stoxx Large dividendes réinvestis

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ADVENIS INVESTMENT MANAGERS

12 rue Médéric – 75017 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire, notamment la valeur liquidative :

tél 01 70 08 08 00 et www.advenis-im.com

L'OPC peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPC ou sur le site internet www.advenis-im.com.

Régime fiscal : Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Advenis Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ADVENIS INVESTMENT MANAGERS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Advenis Investment Managers a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : www.advenis-im.com/remuneration, et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 avril 2018.